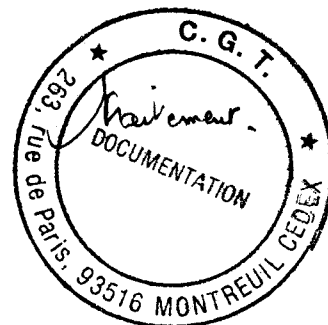


**bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral**



**808**

**22 JANVIER 88**

**N° SPECIAL**

**UNE ATTAQUE**

**D'ENVERGURE**

**CONTRE**

**"L'AVENIR SOCIAL"**

**COURRIER CONFEDERAL**

## FAIRE TOUTE LA VERITE SUR L'OPERATION DESTRUCTIVE CONTRE LA MAISON D'ENFANTS "L'AVENIR SOCIAL" A ORGEMONT, ET L'ATTAQUE ANTI-C.G.T.

Une gigantesque provocation monumentée à partir de la section CFDT de l'AVENIR SOCIAL, relayée et orchestrée au plus haut niveau tant par la Confédération CFDT que les pouvoirs publics, la municipalité et les élus RPR de l'Essonne, est en cours depuis plusieurs jours.

La collusion des différentes forces, dont le lien commun est, sur la base d'une opération anti-CGT bien orchestrée, de détruire la magnifique réalisation sociale qu'est notre maison d'enfants, atteint dans ses choix et actions liquidatrices un niveau qui nécessite de faire toute la vérité et de stopper rapidement cette grave attaque.

Nous portons à la connaissance des organisations CGT une série d'éléments qui leur permettra de bien connaître la vérité, de la faire partager largement aux travailleurs, de situer et dénoncer les responsables et d'arrêter une "casse sociale" contre les enfants de l'AVENIR SOCIAL et la solidarité !

0 ° 0 ° 0

☞ Au lendemain des fêtes de fin d'année, la section CFDT, pour des motifs autres que ceux revendicatifs, décidait et occupait les locaux de la Maison d'Enfants à ORGEMONT.

Dès cet instant, le Conseil d'Administration prenait toutes les précautions pour que soit assurée la sécurité morale et physique de nos enfants.

Il adressait le télégramme qui suit à la section CFDT :



( TELEGRAMME A J. C. DESSERTINE - section syndicale C.F.D.T. - AVENIR SOCIAL  
 ( ORGEMONT - REF. IDG 261

(  
 ( "Informé du conflit organisé ce jour à l'initiative de la section syndicale  
 ( C.F.D.T., le bureau du C.A. de l'Avenir Social vous informe qu'il est prêt  
 ( à vous rencontrer afin d'examiner les motifs étant à l'origine du conflit.

(  
 ( Néanmoins, nous attirons votre attention sur les obligations qui découlent  
 ( pour tout le personnel, du caractère de notre établissement. A savoir :

(  
 ( L'organisation d'un service assurant la sécurité, la prise en charge correcte  
 ( des enfants et la sauvegarde des lieux.

(  
 ( Nous restons dans l'attente de votre réponse.

(  
 ( Pierre BLANCHARD.

(  
 ( Mardi 5 Janvier 1988

☞ Devant le refus constaté de l'équipe éducative d'assurer un service minimum  
 et face à l'écrasante responsabilité de la section CFDT par les formes d'actions  
 employées :

- empêchant tout accès aux dossiers sanitaires des enfants,
- agressant physiquement les personnels de direction (plaintes furent déposées  
 alors)
- créant un tel "état de siège" dans l'établissement avec le concours de  
 personnes étrangères à notre maison, manipulant et fragilisant encore plus  
 des enfants déjà fortement traumatisés.

Le Conseil d'Administration ayant épuisé toutes les possibilités pour que  
 la raison triomphe a procédé à la mise au point qui suit :

( MISE AU POINT DU CONSEIL D ADMINISTRATION DE L AVENIR SOCIAL

( DEPUIS LE MARDI 5 JANVIER, UNE PARTIE DU PERSONNEL DE LA MAISON  
 ( D ENFANTS DES TRAVAILLEURS A ORGEMONT A ENGAGE UN MOUVEMENT DE  
 ( GREVE AVEC OCCUPATION DES LOCAUX EN REFUSANT D ORGANISER UN SER-  
 ( VICE MINIMUM S IMPOSANT DANS CE TYPE D ETABLISSEMENT.

( DES CONNAISSANCE DE CETTE DECISION, LE CONSEIL D ADMINISTRATION  
 ( S EST ADRESSE AUX REPRESENTANTS DES SALARIES AFIN DE LES INFORMER  
 ( QU IL ETAIT PRET A EXAMINER AVEC EUX LES MOTIFS ETANT A L ORIGINE  
 ( DU CONFLIT, DES LORS QUE LES PERSONNELS GREVISTES ASSURERAIENT UN  
 ( SERVICE GARANTISSANT LA SECURITE, LA PRISE EN CHARGE CORRECTE DES  
 ( ENFANTS ET LA SAUVEGARDE DES LIEUX.



LES REFUS SYSTEMATIQUES DES PERSONNELS CONSTITUANT DES MANQUEMENTS  
( PROFESSIONNELS D UNE EXTREME GRAVITE ONT CONDUIT LE CONSEIL D ADMI-  
( NISTRATION :

( 1. A DECIDER LA MISE A PIED DE 5 PERSONNES,

( 2. A PRENDRE TOUTES LES MESURES EN VUE DE MAINTENIR DES CONDITIONS  
( DE SEJOUR NORMALES AUX ENFANTS DANS UN CLIMAT DE SECURITE POUR  
( EUX ET POUR L ETABLISSEMENT.

( AU TERME DU DEUXIEME JOUR D ARRET DE TRAVAIL, LES GREVISTES ET LA  
( SECTION SYNDICALE C.F.D.T., PRENANT CERTAINEMENT CONSCIENCE DES  
( LOURDES MENACES QUE FAISAIT PESER LEUR COMPORTEMENT SUR L'EXISTENCE  
( MEME DE LA MAISON, SUR LE DEVENIR DES ENFANTS ET, PAR VOIE DE CONSE-  
( QUENCE, SUR LES EMPLOIS DE L ENSEMBLE DES SALARIES DE L ETABLISSE-  
( MENT, ONT ACCEPTE D ASSURER LE SERVICE MINIMUM QUI LEUR ETAIT DEMAN-  
( DE.

( C EST DANS CES CONDITIONS QU ONT PU S OUVRIR, VENDREDI, LES NEGOCIA-  
( TIONS.

( LES REPONSES APPORTEES AU COURS DE CELLES-CI PAR LE CONSEIL D ADMI-  
( NISTRATION ONT, POUR NOMBRE D ENTRE ELLES, ETE APPRECIEES POSITIVE-  
( MENT PAR LES GREVISTES EUX-MEMES.

( D AUTRES QUESTIONS FERONT L OBJET D UN EXAMEN DANS LE CADRE DE  
( L ELABORATION DU PROJET INSTITUTIONNEL QUI SERA ENTREPRIS, EN CON-  
( SULTATION AVEC LES PERSONNELS, DES L ARRIVEE DU NOUVEAU DIRECTEUR  
( FIXEE AU 1ER FEVRIER.

( LE CONSEIL D ADMINISTRATION A CONFIRME SA DECISION DE PROCEDER AU  
( LICENCIEMENT DE DEUX DES 5 SALARIES MIS A PIED : LA RESPONSABLE DU  
( SERVICE EDUCATIF ET LA PSYCHOLOGUE, LESQUELLES ONT, DE PAR LEURS  
( FONCTIONS, DES RESPONSABILITES EXCLUANT TOUT MANQUEMENT AUX REGLES  
( MINIMA ET A LA DEONTOLOGIE DE LEURS PROFESSIONS.

( IL S EST ENFIN ENGAGE A ASSURER LE PAIEMENT DES JOURS DE GREVE A  
( COMPTER DU MOMENT OU A ETE ASSURE LE SERVICE MINIMUM.

TELLE EST LA VERITE.

RIEN NE JUSTIFIE DONC PLUS LA POURSUITE DU CONFLIT.

LE 10 JANVIER 1988

1730100188

NNNN

☞ Face aux honteuses calomnies véhiculées par la presse bourgeoise, les médias, une expression publique du Conseil d'Administration était faite au cours d'une conférence de presse, dont voici la teneur :

DOSSIER DE PRESSE  
EXPRESSION D'HELENE DUBEROS, AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AVENIR SOCIAL

dimanche 10 janvier 1988

Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas pu faire entendre nos déclarations, alors que les représentants des grévistes ont eu la possibilité de s'exprimer tant qu'ils ont voulu.

Aujourd'hui, nous éprouvons le besoin de nous exprimer, devant la Presse, car à l'écoute de certaines radios, à la lecture d'une certaine presse, à la vue des informations régionales télévisées, on ne peut pas laisser continuer à se propager les mensonges qui sont dits.

Il faut tout d'abord resituer ce qu'est l'AVENIR SOCIAL. Association, loi 1901, ayant pour but d'accueillir des enfants dont les familles ont des difficultés du fait de leur situation socio-économique, ou en but à la répression, ou des enfants dont les parents ont disparu, notre association vise à développer la solidarité.

Elle est dirigé par un Conseil d'Administration composé de représentants de Fédérations C.G.T. et d'associations, telles que le Secours Populaire, les Vacances Populaires Educatives. Donc, le Conseil d'Administration gère, est responsable de la maison d'enfants.

Je ne reviendrai pas sur la genèse du conflit depuis son premier moment ; il faudrait remonter plusieurs années en arrière, mais je voudrais au nom du Conseil d'Administration remettre les choses à leur juste place.

Le Conseil d'Administration constate des irrégularités dans la gestion de l'établissement et prend la décision de licencier un des deux directeurs.

Parallèlement, le Conseil d'Administration met en place un système de contrôle de la gestion, tel que cela se pratique dans n'importe quelle autre maison de ce type. Ceci nous a permis la découverte de nouveaux éléments entraînant à chaque fois des mesures appropriées.

Vous me direz, "vous avez mis du temps à vous rendre compte que quelque chose n'allait pas". Voyez-vous, nous sommes militants de la C.G.T., et nous avons ce que certains taxent de faiblesse, la confiance en ceux à qui nous confions une responsabilité.

Nous avons des éléments qui n'étaient pas justes, et qui nous laissaient penser que tout allait bien, d'autant que des progrès avaient été réalisés dans la maison, du point de vue de son état. Il s'avère qu'il y avait tentative de déposséder l'association de son établissement, non seulement dans la gestion, mais dans ses finalités. Les personnels, alors que nous n'avions rien changé à leur situation se sont mis tantôt à inventer des remises en cause de leurs acquis, au point de revendiquer ce qu'ils avaient

déjà obtenu et qui n'ont jamais été remis en cause, tantôt à pratiquer la surenchère revendicative.

Par contre, ont-ils compris, que les avantages octroyés par le directeur démissionnaire en dehors du Conseil d'Administration, risquaient eux d'être remis en cause ?

Le 8 octobre 1987, le deuxième directeur se remet à la disposition de son administration, sans en avertir le Conseil d'Administration. Ce dernier sera prévenu par la RATP, elle-même. Il avait des récupérations de congés et des jours pour formation à prendre, nous ne sommes avertis que la veille de son départ effectif.

Le 17 novembre 1987, le Conseil d'Administration décide des mesures d'urgence, pour ne pas laisser la maison à découvert.

- Mise en place d'un administrateur provisoire, en réaffirmant le rôle de l'équipe de direction qui reste.

- d'autre part, il nomme des experts qui de par leur expérience professionnelle vont l'aider à faire le point et engager le processus de retour à la normale à tous points de vue.

Dans un premier temps, le personnel refuse la mission des experts, et il faut une intervention écrite du Conseil d'Administration pour débloquer la situation. Dans le même temps, nos recherches entreprises pour un directeur aboutissent, il prendra d'ailleurs ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 1988.

Le 22 décembre 1987, le Conseil d'Administration prend connaissance du rapport des experts.

Au vu de ce rapport, le Conseil d'Administration décide de s'adresser au personnel, dans la circulaire du 22 décembre 1987, qui est le facteur déclenchant du mouvement actuel. Dans cette circulaire, le Conseil d'Administration informe de :

- la nomination d'un directeur, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 1988, avec pour tâche prioritaire l'élaboration d'un projet éducatif.

- la confirmation de l'Administrateur délégué

- une équipe de direction par intérim

- la création d'un collectif technique

- le regroupement de deux unités dans lesquelles il y a peu d'enfants.

Le conflit a débuté le mardi 5 janvier 1988, avec une grève d'une partie du personnel (la totalité du personnel éducatif), occupation des locaux, sans assurer la sécurité des enfants.

( Deux personnes ont été séquestrées, dont une a été molestée, elle a d'ail-  
( leurs porté plainte. Face au refus d'assurer le service minimum, nous avons  
( pris des mesures immédiates, pour assurer la sécurité, nous avons mis en  
( place auparavant une équipe de direction intérimaire et un administrateur  
( délégué.  
(

( Le fait que les grévistes aient fait entrer des personnes étrangères à la  
( maison, nous a amenés a faire appel à nos adhérents de l'Avenir Social,  
( pour palier à toute éventualité, et en tous les cas éviter l'entrée de  
( nouvelles personnes risquant de gêner la mise en route des négociations.  
(

( Dès que le service minimum a été assuré, les négociations ont pu s'ouvrir  
( le vendredi 8 janvier 1988, en la présence de l'Inspecteur du Travail.  
(

( Dans les revendications, tout le monde a été d'accord, pour dire qu'il y  
( avait deux grands chapitres :

( -1- ce qui touche au fondamental, au fonctionnement, aux buts de la  
( maison, au projet éducatif institutionnel.  
(

( -2- Les revendications que nous avons appelées plus classiques et  
( rattachées à l'application de la convention collective.  
(

( Pour ce qui concerne la première partie, nous avons signalé notre intention  
( de ne prendre aucune mesure qui pèse sur la possibilité du futur directeur,  
( de mettre en route le projet éducatif, qu'il aura élaboré avec tous, après  
( décision. Ceci d'ailleurs, répondant à la revendication posée par le per-  
( sonnel, de la nomination d'un directeur.  
(

( Pour ce qui concerne les autres revendications, la majorité d'entre elles  
( étaient déjà satisfaites, depuis plusieurs années, nous n'avons jamais  
( parlé de les remettre en cause ; nous avons confirmé cette position.  
(

( Notons maintenant, que dans les deux premiers jours du conflit, l'ensemble  
( du personnel s'est mis en faute en n'assurant pas le service minimum, la  
( DDASS de l'Essonne, nous ayant avertis que si la situation de perpétuait,  
( le Préfet avait tout pouvoir de fermer l'établissement en une heure. Nous  
( avons la possibilité de licencier l'ensemble du personnel pour faute  
( lourde, nous ne l'avons pas fait dans le souci de l'intérêt des enfants.  
( Nous ne sommes pas des extrémistes.  
(

( Dans le Conseil d'Administration, des militants C.G.T. se battent pour les  
( levées des sanctions pour fait de grève. Il n'est donc pas question d'avoir  
( cette attitude. (Je fais là référence à la période à partir du moment où  
( le service minimum a été assuré).  
(

( Des cinq licenciements prévus, nous sommes passés à deux, non pour l'exem-  
( ple, ni pour fait de grève, mais parce que deux personnes, de par leurs  
( fonctions ont failli plus que les autres aux règles déontologiques. Il  
( s'agit de l'adjointe de direction qui a refusé d'organiser le service  
( minimum et de la psychologue qui a refusé de prendre en charge les enfants  
( qui étaient en grande difficulté.  
(

( Au sujet du paiement des jours de grève, nous en avons proposé le paiement  
( intégral pour ce conflit, à partir du moment où le service minimum était  
( assuré. Les représentants des grévistes ont refusé nos propositions.

( Depuis, nous assistons à une escalade médiatique. Monsieur Jules CELMA, sur  
( les ondes d'une radio, a tenu des propos grossiers et injurieux, que pour  
( ma part je trouve indignes d'une personne, dont la profession est de s'oc-  
( cuper d'enfants. J'ai mieux compris l'irresponsabilité de ce monsieur, dans  
( le conflit, à l'écoute de ses insanités. Non content de cela, il a dit des  
( mensonges. Nous l'appelons, d'ailleurs, à plus de modération, car nous  
( pouvons être amenés à nous défendre par les voies légales possibles. Ainsi  
( il se ridiculise en prétendant que les licenciements auraient été arrangés  
( avec la DDASS de l'Essonne, dont le représentant, qui est venu dans l'éta-  
( blissement appréciera de quelle façon sa visite est interprétée.

( Je pense aussi que les personnels apprécieront à leur juste valeur les  
( propos de Monsieur CELMA, lorsqu'il dit "que la perte de leur emploi n'est  
( pas un problème, et qu'il se "fout" de l'avenir de la maison", donc des  
( enfants.

( Pour nous, le souci primordial est de maintenir la maison d'enfants ouver-  
( te, de bien la gérer dans l'intérêt des enfants et pour que le personnel  
( puisse exercer sa profession dans de bonnes conditions.  
(

SUITE DE LA CONFERENCE DE PRESSE DU 10/1/88

Dans le week-end des 9-10 et 11 janvier, la direction de l'établissement a de grandes difficultés à prendre en charge les problèmes des enfants qui ne sont pas chez leurs parents, ni dans leur famille d'accueil, puisque les grévistes occupent les locaux administratifs et détiennent tous les dossiers nécessaires au travail de la direction.

Ils ont aussi le téléphone et se sont eux qui appellent ou répondent aux familles.

Le 12 au matin, les deux directeurs, l'administratrice, la secrétaire administrative et une représentante du C.A. se rendent dans ces locaux pour les récupérer (délégation de 4 femmes et 1 homme). Les grévistes présents, plus des gens extérieurs ne donnent comme seule réponse que la violence contre l'administratrice, qui se trouve violemment projetée contre un mur.

Les grévistes refusent de quitter les locaux administratifs.

Dans la nuit du 12 au 13, des adhérents de l'Avenir Social aident le C.A. à récupérer ses locaux.

Ceci se fait dans le calme, sans heurts, sans violence (le premier communiqué de l'AFP le note bien et reprend les termes de la CFDT elle-même).

Personne n'est menacé, les enfants ne sont pas réveillés, comme le constatent les personnels qualifiés dépêchés sur place pour prendre en charge les enfants qui se seraient réveillés.

La proposition d'un autre local pour pouvoir poursuivre la grève, est faite aux grévistes qui refusent cette éventualité.

Ils s'en vont tous, abandonnant pour la seconde fois les enfants.

Le 13 dans la matinée, les DDASS qui avaient placé des enfants dans la maison, viennent les récupérer, le Préfet de l'Essonne décide de la fermeture provisoire de la maison par arrêté.

Dans l'après-midi, il y a accord verbal de la DDASS de l'Essonne pour que nous gardions les enfants qui nous ont été confiés par des familles.

Dans la soirée, on nous dit que le Procureur de la République a décidé de nous retirer les enfants, et les gendarmes viennent les chercher pour les emmener à la salle des fêtes de la commune voisine où est installé le Comité de Grève !!

Des enfants seront interviewés par radios et journaux !

Le samedi 16 janvier, les grévistes ont organisé une manifestation qui est venue jusque devant l'entrée de la maison, pour réclamer les revendications auxquelles le C.A. a déjà donné satisfaction, et porter des attaques à notre organisation syndicale, ce qui n'est pas nouveau.

☞ Pour sa part, la section C.G.T. d'ORGEMONT en appelait notamment le 10 Janvier 88 à l'esprit de responsabilité de tout le personnel (copie du tract ci-dessous) :

**SECTION SYNDICALE C.G.T. DE L'AVENIR SOCIAL**

REVENDEICATIONS : O U I

M I S E E N P E R I L : N O N

Tous les personnels de la maison sont-ils "prêts à perdre leur boulot" comme le déclarait Mr Jules Celma aux informations d'une radio samedi midi?

Sont-ils prêts à laisser fermer la maison parcequ'ils s'en foutent"? (toujours selon les déclarations de Mr Jules Celma).

La Section C.G.T. pour sa part, ne laissera pas des irresponsables risquer la fermeture de la maison.

Les négociations qui se sont déroulées vendredi, en la présence de l'Inspecteur du travail, ont montré comme tout le monde a dû en être informé par ses représentants:

- que revendiquer était possible,
- obtenir satisfaction aussi.

Ainsi, sur nombre de revendications qui n'étaient qu'un rappel de ce qui était déjà obtenu bien avant le conflit, il y a eu confirmation du maintien de tous les acquis en ce qui concerne le temps de travail, le maintien des formations engagées, du Comité d'Entreprise, etc...

- Sur les problèmes salariaux, le débat reste ouvert;
  - Sur l'avenir de la maison, confirmation a été donnée que le nombre d'enfants qu'il y avait à la rentrée serait maintenu;
  - Sur les embauches, la volonté du C A de tout mettre en oeuvre pour embaucher les remplaçants nécessaires et qualifiés a été affirmée.
  - La confirmation de l'embauche du Directeur avec tous les pouvoirs que lui confèrent la loi.
- Le C A a confirmé la mise en place d'une Direction intérimaire jusqu'à la prise de fonction du Directeur.
- D'ici là, le C A a déclaré ne pas vouloir modifier, ni l'organisation du travail, ni les structures de fonctionnement afin de permettre au nouveau Directeur d'élaborer le projet éducatif en tenant compte des suggestions du personnel, qui sera consulté.
  - Sur le paiement des jours de grève, pour ce conflit, le C A a proposé de payer les jours de grève à partir du moment où le service minimum a été assuré.
  - En ce qui concerne les licenciements, la Section Syndicale C.G.T. constate qu'il n'y a pas de licenciement pour fait de grève mais pour faute lourde.

La Section C.G.T. s'est déjà adressée au personnel le 22 octobre 1987, en soulignant la nécessité de maintenir l'emploi, l'outil de travail qu'est la Maison d'Orgemont.

La Section C.G.T. veut que les enfants puissent vivre correctement, que leur maison re-fonctionne sur de bonnes bases.

Donc dans l'intérêt des enfants, qui vivent dans cette maison, dans l'intérêt de tous la section C.G.T. appelle tout le personnel à se ressaisir. à mettre un terme à cette situation qui met en danger l'avenir de la maison des enfants.

Orgemont, le 10 janvier 1988

☞ La Confédération CFDT, par la voie de KASPAR, secrétaire confédéral, sortait de sa "réserve", de "l'ombre agissante" pour envenimer les événements et semer la confusion à des fins de haine anti-cégétiste.

Cela conduisait Alphonse VERONESE, Secrétaire Confédéral, à faire le 12 Janvier, la déclaration nationale qui suit :

LA CGT S'EST, JUSQU'A PRESENT, REFUSEE D'INTERVENIR DANS LE  
 ( CONFLIT DU TRAVAIL QUI OPPOSE LA SECTION SYNDICALE CFDT DE  
 ( L'ETABLISSEMENT D'ORGEMONT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
 ( L'AVENIR SOCIAL.  
 ( POUR SA PART, ELLE A DEMANDE A SES REPRESENTANTS AU SEIN DU  
 ( CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOUT METTRE EN OEUVRE POUR QU'UNE  
 ( SOLUTION INTERVIENTE DANS L'INTERET DES ENFANTS ET DE L'INSTITUTION.  
 ( MALGRE LES GRAVES ILLEGALITES COMMISES, LES AGRESSIONS CONTRE DES  
 ( SALARIES DE L'ETABLISSEMENT, MALGRE L'INTRODUCTION PAR LES  
 ( GREVISTES D'ELEMENTS EXTERIEURS N'AYANT RIEN A VOIR AVEC LE  
 ( SYNDICALISME, ELLE CONSTATE QUE DEPUIS UNE SEMAINE DANS L'INTERET  
 ( DES ENFANTS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A DEJOUE TOUTES LES  
 ( PROVOCATIONS.  
 ( AUJOURD'HUI, ALORS QUE DANS LES NEGOCIATIONS LES REPONSES ONT ETE  
 ( APORTEES AUX REVENDICATIONS POSEES, LE MAINTIEN DE LA FORME  
 ( D'ACTION, SA DURETE, CHOISIE PAR LES GREVISTES, APPARAIT POUR CE  
 ( QU'IL EST REELLEMENT : METTRE EN PERIL L'OUTIL DE SOLIDARITE ET  
 ( L'EDUCATION DES ENFANTS QUE REPRESENTE L'AVENIR SOCIAL ; UN PORTE  
 ( PAROLE CFDT DU COMITE DE GREVE L'AYANT CONFIRME DANS UNE RADIO  
 ( PRIVEE DIMANCHE.  
 ( FACE A CELA, AVEC ESPRIT DE RESPONSABILITE, LA CGT ENTEND  
 ( CONTRIBUER A ASSURER LA PROTECTION DES ENFANTS ET LA SAUVEGARDE  
 ( DE CE PATRIMOINE DE SOLIDARITE, FRUIT DE LA LUTTE DES TRAVAILLEURS.  
 ( PLUTOT QUE DE S'ENGAGER DANS UN FAUX PROCES A L'ENCONTRE DE LA CGT,  
 ( LA CFDT SERAIT BIEN INSPIREE D'INTERVENIR AUPRES DE SES ADHERENTS  
 ( POUR STOPPER L'ESCALADE DE L'IRRESPONSABILITE ET DE LA PROVOCATION,  
 ( POUR LES AMENER A UNE PRISE DE CONSCIENCE DE LA REALITE OU ILS  
 ( VIENNENT DE PLACER L'AVENIR SOCIAL ET LES CONSEQUENCES QUI PEUVENT  
 ( EN DECOULER.

( MONTREUI, LE 12 JANVIER 1988

1932120188

NNNN

☞ La sécurité physique, morale, des enfants, le patrimoine de la maison "Le Nid" étant en danger, devant le refus des grévistes CFDT d'assurer le service minimum, et toute ce que cela comporte, les adhérents individuels, collectifs de l'AVENIR SOCIAL, ont pris dans la nuit la décision de protéger les enfants et les installations.

Ils ont fait évacuer la quarantaine de personnes venues de l'extérieur et le collectif gréviste qui bloquait toute gestion du centre. Un local syndical, dans le centre, était proposé aux grévistes, qui l'ont refusé.

☞ Ces mesures ont été prises sans que les enfants soient dérangés et en subissent la moindre conséquence.

Bien que la déclaration CFDT qui suit, contienne des contre-vérités, la partie encadrée du télex AFP atteste les faits que nous relatons :

FRFR  
 FRA0061 4 T 0287 FRA /AFP-XN78  
 CGT-CFDT-Conflit

Les grévistes CFDT "délogés" par le service d'ordre confédéral de la CGT des locaux qu'ils occupaient à Orgemont

LA FERTE-ALAIS, 13 Jan (AFP) - Les éducateurs grévistes CFDT de la maison d'enfants d'Orgemont (Essonne) ont été "délogés" de force mais "sans violences physiques particulières" tôt mercredi matin, des locaux qu'ils occupaient "Par le service d'ordre confédéral de la CGT", apprend-on auprès d'eux.

En grève depuis le 5 janvier pour obtenir, notamment, le maintien du potentiel d'activité, 31 des 38 membres de l'équipe éducative à majorité CFDT de la maison d'enfants d'Orgemont, appartenant via l'association "l'Avenir social" à la CGT, occupaient les locaux administratifs depuis 9 jours.

Vers 4 heures mercredi, "plusieurs dizaines de membres du service d'ordre confédéral de la CGT, munis de manches de pioche, et dont beaucoup étaient en état d'ébriété" notent-ils, "ont brisé la porte d'entrée et une baie vitrée des locaux pour nous en déloger de force."

Après "une brève discussion avec le chef du service d'ordre, nous avons pu négocier notre départ collectif sans encourir de violences physiques" ont indiqué les grévistes à l'AFP.

Pour eux : "la CGT a trouvé là une manière originale d'inaugurer sa grande tournée d'action nationale d'aujourd'hui en faveur des droits et des libertés." Ils déplorent en outre "une certaine connivence entre la CGT et les autorités départementales de l'Essonne qui savaient ce qui allaient se passer et n'ont rien fait pour l'empêcher."

Provisoirement, les grévistes, qui tiendront une conférence de presse à 13 heures devant la mairie de Cerny, ont trouvé refuge dans le local CFDT de Renault à Lardy.

CS/MG

AFP 130658 JAN 88

☞ Ce fut alors la reprise des mensonges anti-CGT dans la presse et la télévision aux ordres du patronat et du gouvernement. Laquelle ouvrait largement ses colonnes aux irresponsables tandis qu'elle refusait à la C.G.T. toute expression sur la vérité des faits.

☞ A nouveau, Alphonse VERONESE, déclarait le 13 Janvier 1988 :

DECLARATION D'ALPHONSE VERONESE, SECRETAIRE DE LA C.G.T.

(  
( Avec ce qui se passe à Orgemont, nous voyons une nouvelle facette de la  
( C.F.D.T. dans ses oeuvres. Elle veut casser une maison d'enfants.  
(  
(  
(

( C'est la C.F.D.T. qui dénonce les revendications et la lutte des pilotes  
( d'Air-Inter ; qui vole au devant des exigences patronales pour soutenir  
( des diminutions de salaires comme chez CROUZET à Valence ; qui entériné  
( massivement les suppressions d'emplois à travers le pays, avec son cortège  
( de difficultés croissantes et d'extension de la misère.  
(

( C'est elle qui trouve la grève ringarde et pousse à l'instauration de dis-  
( positions contre le droit de grève avec la mise en place de médiateurs ou  
( autres procédures.  
(

( Avec tout cela, elle n'a trouvé qu'un lieu pour exprimer sa piètre combativité :  
( c'est pour mobiliser toutes ses forces et sa hargne contre la maison d'enfants  
( des travailleurs, ici à Orgemont.  
(

( Veut-elle se faire un titre de gloire en étant à l'origine et en ayant poussé  
( à la fermeture d'une réalisation sociale, d'une maison destinée à assumer  
( le mieux-être d'enfants et qui est le fruit du dévouement de générations de  
( travailleurs ?  
(

( C'est peu glorieux, c'est honteux pour une organisation qui se dit sociale  
( et dont les adhérents ont ainsi abandonné les enfants dont ils avaient la  
( responsabilité. Cette attitude irresponsable et inadmissible mérite d'être  
( connue et condamnée par tous les gens de coeur et de raison.  
(

( Le C.A. de L'Avenir Social et la direction de l'établissement s'emploient pour  
( leur part à rechercher toutes les réponses nécessaires correspondant aux inté-  
( rêts des enfants.  
(

( Montreuil, le 13 janvier 1988  

---

Le Conseil d'Administration de l'AVENIR SOCIAL réuni extraordinairement à ORGEMONT le 14 Janvier, publiait la déclaration qui suit :

( DECLARATION DU CONSEIL D ADMINISTRATION DE LA MAISON D ENFANTS  
( D ORGEMONT  
( -----  
( LE MERCREDI 13 JANVIER 1988 A 7 HEURES, LA RUPTURE DU SERVICE DE  
( SECURITE PAR LES GREVISTES, LA NON-PRISE DE CE SERVICE POUR LA  
( JOURNEE, ONT CREE UNE SITUATION GRAVE.  
( IMMEDIATEMENT, DES DISPOSITIONS ONT ETE PRISES CONCERNANT LES EN-  
( FANTS DU CENTRE. L ASSOCIATION A FAIT APPEL A DES TECHNICIENS PRO-  
( FESSIONNELS D ETABLISSEMENTS SOCIAUX POUR ASSURER BENEVOLEMENT  
( L ENCADREMENT DE LA JOURNEE.  
( LES DDASS D ORIGINE ONT, SUITE A NOTRE INFORMATION DE LA SITUATION,  
( DECIDE D ASSUMER LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DEPENDANT DE LEURS  
( SERVICES.  
( LA DECISION DE FERMETURE PROVISOIRE, PAR LE PREFET DE L ESSONNE, EST  
( INTERVENUE DANS LA SOIREE DE CE MEME JOUR, AU MOMENT OU DES DISCUS-  
( SIONS ETAIENT EN COURS AVEC LES DDASS ET OU LE CONSEIL D ADMINISTRA-  
( TION AVAIT PRIS LES MESURES POUR ASSUMER TOUTES SES RESPONSABILITES.  
( DURANT CETTE JOURNEE, DES PERSONNES ETRANGERES AU PERSONNEL ET A  
( L ASSOCIATION, PROFITANT DE LA SITUATION ACTUELLE, ONT USE DE PRES-  
( SIONS ET DE PROCESSUS D INFLUENCE POUR QUE LES ENFANTS RETROUVENT  
( LES EDUCATEURS GREVISTES ET L EX-DIRECTEUR DANS LA SALLE DES FETES  
( DU VILLAGE VOISIN (ET MEME DONNE DES INTERVIEWES PAR LES ENFANTS AUX  
(  
(  
(  
(  
( MEDIAS).  
( CETTE SITUATION A SERVI DE PRETEXTE A LA DDASS DEPARTEMENTALE DE  
( L ESSONNE POUR REQUERIR DANS LA SOIREE LA GENDARMERIE AFIN DE  
( RETIRER DU CENTRE LES AUTRES ENFANTS CONFIES DIRECTEMENT PAR LES  
( PARENTS A L ASSOCIATION GESTIONNAIRE, QUI ETAIENT ACCUEILLIS DANS  
( DES CONDITIONS NORMALES, ET MALGRE L ACCORD DES REPRESENTANTS DES  
( DDASS POUR CONTINUER L ACCUEIL DE CES ENFANTS DANS LE CENTRE D HE-  
( BERGEMENT SITUÉ DANS LA PROPRIETE APPARTENANT A UN CENTRE DE FOR-  
( MATION, L A.G.A.F.L.S.  
( LE CONSEIL D ADMINISTRATION CONDAMNE FERMEMENT CE COUP DE FORCE  
( DONT LE BUT POLITICIEN EST CLAIR : NUIRE A L ''AVENIR SOCIAL'',  
( HORS DES REGLES NORMALES DE SECURITE, SANS TENIR COMPTE DE L INTE-  
( RET DES ENFANTS.  
( IL REAFFIRME SA DETERMINATION A POURSUIVRE SON ACTION AFIN DE  
( RECHERCHER LES SOLUTIONS APPROPRIEES DANS L INTERET DES ENFANTS ET  
( PERMETTANT LA REDOUVERTURE AU PLUS VITE DE LA MAISON D ENFANTS  
( D ORGEMONT.  
( ORGEMONT, LE 14 JANVIER 1988

**C'EST UNE OPERATION POLITIQUE**

**QUI DEPASSE LES ALIBIS**

**CALOMNIEUX UTILISES**

**IL FAUT RETABLIR LA VERITE PARTOUT**

**CAR CELA CONCERNE LES TRAVAILLEURS,**

**LEURS ACTIONS POUR LES REVENDICATIONS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AVENIR  
SOCIAL, POUR SA PART,**

**POURSUIT SON ACTION, ANIME PAR LA VOLONTE DE  
CONTINUER SON**

**OEUVRE DE SOLIDARITE**



f s m

## AVENIR SOCIAL VOUS AVEZ DROIT A LA VERITE

Depuis le 5 janvier, la C.F.D.T., une partie des personnels de l'Avenir Social, maison d'enfants d'Orgemont, ont entrepris une action qui, au bout du compte, n'a rien à voir avec les revendications.

### A PROPOS DES "REVENDICATIONS"

Les avantages consentis aux personnels vont nettement au-delà de la Convention Collective du 31/10/51. Il n'y a jamais eu intention du Conseil d'Administration d'y revenir dessus.

Le Conseil d'Administration avait pris toutes les mesures pour :

\* que l'équipe éducative soit renforcée (recherche de personnel qualifié pour les remplacements).

\* qu'une nouvelle direction puisse à nouveau fonctionner, puisqu'il n'y avait plus de directeur (embauche d'un nouveau directeur le 1er février).

### ILS ONT MONTRE LEUR VRAI VISAGE

L'attitude des grévistes C.F.D.T. a bien montré que là n'était pas la question.

L'abandon total des enfants pendant deux jours et demi au début du conflit, puis à nouveau le 13, montre bien l'intérêt de ces gens-là pour les enfants. Leur violence à l'égard des non grévistes et de l'équipe de direction intérimaire (deux femmes molestées) montre bien leurs réelles intentions de négociation !

### CE QU'ILS VEULENT EN REALITE

Ils n'ont pas pu dévoyer le but de la maison d'enfants, pourtant voilà des mois qu'ils s'y employaient.

La solidarité, ils ne voulaient pas en entendre parler.

Ainsi, ils ont refusé d'accueillir des enfants Palestiniens pendant les vacances scolaires ; refusé d'accueillir les enfants de cheminots en grève en début d'année 1987 (il a fallu à chaque fois, faire appel à des bénévoles).

Ils faisaient des différences entre les enfants placés par les DDASS et ceux confiés par des familles de militants, certains de ces derniers ne bénéficiant pas des mêmes vêtements que les autres !

Aujourd'hui, alors que les adhérents de l'Avenir Social ont aidé le Conseil d'Administration à récupérer le moyen de bien travailler et pouvoir prendre en charge les enfants, ceci sans violence, heurt ou bruit, les grévistes ont été accueillis dans les locaux d'une municipalité à majorité de droite, et reçoivent le soutien de tous ceux qui rêvent de l'écroulement total et définitif de la CGT.

## **C'EST UNE OPERATION POLITIQUE**

- Dans le moment où la CGT apparait comme le seul syndicat qui défend les salariés et les appelle à la lutte,
- Dans le moment où la CFDT, oeuvrant avec le patronat et les autres organisations syndicales refuse à la CGT sa vraie représentativité et n'a plus rien d'une organisation syndicale, sur le plan des revendications,
- Dans le moment où de telles attaques sont portées aux seuls militants CGT au plan syndical, qu'elles entraînent une réflexion positive dans la tête des salariés,
- Dans le moment où la CGT sort renforcée des élections prud'homales, par le maintien de son influence,

Ce n'est pas un hasard si c'est dans ce moment-là que la CFDT choisit de monter cette affaire, dans une maison dont les administrateurs sont CGT, dont la vocation initiale était d'accueillir les enfants dont les parents étaient victimes de la répression, et faire grandir la solidarité. Ils voudraient interdire à la CGT le terrain de la défense des libertés et celui du droit de grève.

En essayant de faire croire que dans ce conflit, les administrateurs CGT prennent des positions inverses de celles qu'ils développent d'habitude, ils veulent freiner nos possibilités de développement de l'action. La campagne médiatique vise l'ensemble des salariés, mais aussi et surtout les syndiqués et militants CGT.

Au bout du compte, leur abandon des revendications des salariés dans l'ensemble du pays leur crée des difficultés, nos possibilités plus grandes d'actions pour la défense des salariés aussi, et cela leur est insupportable. Ils ont choisi un point de fixation pour tenter de diminuer les possibilités de la CGT, peu leur importe que des enfants en fassent les frais !!

Bravo, après l'abandon des adultes salariés, ils s'en prennent à leurs enfants !! Aujourd'hui, la maison d'enfants est fermée, de par leur attitude. C'est devant les salariés que les responsables devront s'expliquer, et en tout premier lieu ceux qui risquent aujourd'hui d'être au chômage.